AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1204
FR0000121121-FS0524

12 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2017, Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2017, les seuils de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EURAZEO et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EURAZEO hors marché[1].

[1] Cf. notamment communiqués diffusés par EURAZEO et Crédit Agricole SA le 6 juin 2017.